

PFVB 2024/0092/P1DHt): Rapport d'arbitrage 13/P1DHt/D1074 par Philippe Fay



info@vbbp-pfvb.be

À parquet@fvwb.be, moi, secretariat@charleroiolley.be, stephan.dupret@gmail.com, coordinateur

Chers secrétariats,

Conformément aux articles 24, 25, §3-§7 du règlement juridique de la FVWB asbl, un règlement à l'amiable est proposé aux personnes concernées dans le cadre de l'affaire ci-dessus:

- Stéphan DUPRET (licence n° 110465, affilié au club E.S. Charleroi Volley) sera suspendu de toutes fonctions, à l'exception de celles de président, de secrétaire et d'arbitre, pour deux (2) week-ends de championnat, la suspension pour un (1) week-end de championnat étant effectivement appliquée lors le week-end de championnat du 30-31 mars 2024 et la suspension pour l'autre week-end de championnat étant appliquée s'il est à nouveau sanctionné pour des infractions similaires dans une période se terminant le 31 mai 2025.

Suite à l'acceptation de ce règlement à l'amiable par les personnes concernées, les décisions susmentionnées sont devenues définitives.

Met vriendelijke groet,
Bien cordialement,

Joris Verstraeten
Procureur fédéral Volley Vlaanderen détaché
(ad hoc) auprès du Parquet fédéral Volley Belgium